

Syndicat mixte ouvert d'études de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis
et de son quartier

Séance du Comité syndical du 4 novembre 2016

DELIBERATION N°4

Objet : Suppression et création d'emplois

Le 4 novembre 2016, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à Chevilly-Larue, sous la présidence de M. Christian Hervy, son Président ;

Nombre de membres composant le Comité syndical : 18

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres représentés : 0

Le quorum étant atteint :

Pascal SAVOLDELLI a été désigné secrétaire de séance ;

LE COMITE SYNDICAL

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°8 en date du 29 juin 2016 portant création d'un emploi de catégorie A au grade d'administrateur territorial ;

Vu la délibération n°9 en date du 29 juin 2016 portant création d'un emploi de catégorie A au grade de directeur territorial ;

Considérant le courrier du Préfet en date du 13 juillet 2016 demandant au Syndicat de rapporter sa délibération n°8 et le second courrier du 13 juillet 2016 demandant de rapporter la décision de créer un emploi au grade de directeur ;

Entendu le rapport de son Président ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

Résultat des votes :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

DECIDE

ARTICLE 1 : De l'annulation de sa délibération n°8 du 29 juin 2016 et de la suppression, au tableau des effectifs, d'un emploi de catégorie A au grade d'administrateur territorial hors classe.

ARTICLE 2 : De la modification de sa délibération du 29 juin 2016 en supprimant, du tableau des effectifs, l'emploi de catégorie A au grade de directeur territorial et en créant un emploi de catégorie A au grade d'attaché territorial principal.

ARTICLE 3 : D'autoriser son Président à prendre les dispositions nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré ce jour

Pour extrait Conforme

Le Président

